

Levée du secret professionnel : oser faire marche arrière !

Vendredi dernier, la commission temporaire sur la lutte contre le terrorisme a adopté la proposition de loi qui imposera aux travailleurs sociaux de fournir au procureur du roi les renseignements administratifs jugés nécessaires à une enquête terroriste et à signaler des informations dignes de constituer des indices sérieux d'une infraction terroriste.

Cette proposition, déposée par la N-VA, a été votée par la majorité (MR, Open VLD, CD&V), rejointe par le CDH. Le MOC tient à signaler sa forte opposition à cette décision et espère que les parlementaires, au moment du passage en plénière, retrouveront la raison.

Supprimer le secret professionnel des travailleurs sociaux reviendra tout simplement à ruiner les relations de confiance indispensables à la réalisation du travail et des missions du travailleur social. Cette mesure démontre en fait la méconnaissance totale du travail social par les partisans de la proposition de loi, absolument incapables de se rendre compte de l'utilité et de l'efficacité de ces dizaines de milliers de travailleurs, confrontés à la souffrance de citoyens qu'ils tentent d'accompagner au quotidien. Est-il vraiment nécessaire de rappeler à quel point la possibilité donnée à des citoyens de se confier à un professionnel tenu au secret, permet de diminuer l'agressivité, les tensions sociales, voire les passages à l'acte ?

La dérive sécuritaire de cette proposition de loi est d'autant plus inquiétante que certains de ses partisans ont d'ores et déjà annoncé qu'ils souhaiteraient voir étendre la mesure à d'autres faits que ceux liés au terrorisme.

Enfin, pointons le dogmatisme d'une proposition qui s'attaque à la protection de la vie privée alors même que l'article 458 du code pénal autorise à ce que le secret soit rompu en cas de danger immédiat pour des tiers. Et qu'il permet toujours à la personne tenue au secret de le rompre devant le juge !

Que la N-VA poursuive son agenda liberticide et sécuritaire n'est une surprise pour personne. Qu'il emmène le reste du gouvernement et le CDH dans cette galère nous semble incompréhensible. Puissent ces derniers écouter les échos du terrain, respecter le travail des travailleurs sociaux... et oser faire marche arrière !

Christian KUNSCH,
Président du MOC

